



Assistance Technique
Service Conseil
Compétence

Cette documentation est extraite du site www.essam.fr.

Pour consultez le site, [cliquez ici](#)

Avis de passage CONTRÔLE DE LA V.M.C. GAZ

essam passera le 06/04/2006 MATIN

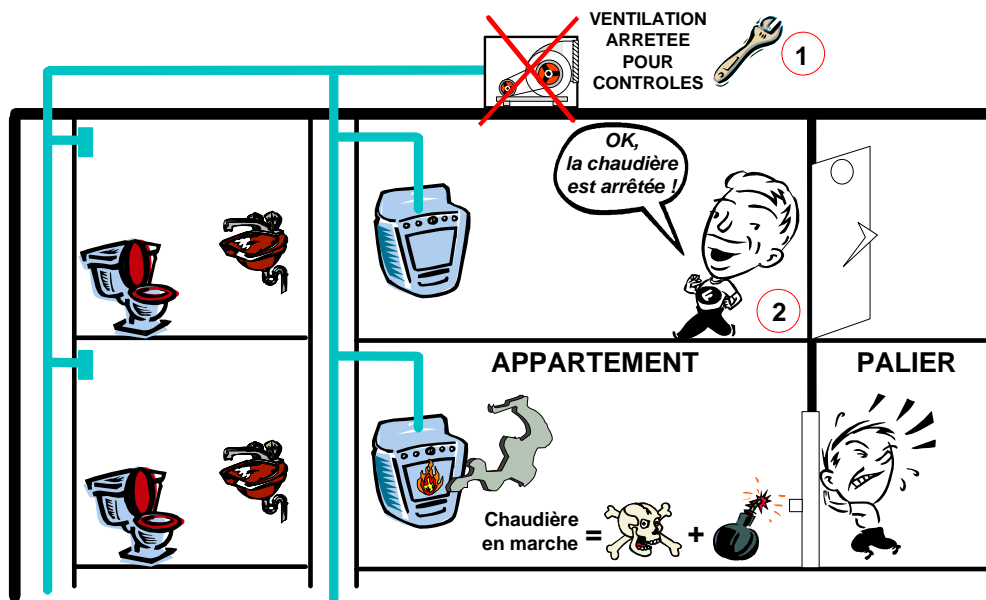
1

Nous allons **arrêter la Ventilation Mécanique Contrôlée GAZ** pour les opérations périodiques de maintenance.

Les **chaudières** des appartements **seront arrêtées** (sécurité automatique).

2

Merci de bien vouloir nous laisser **pénétrer dans les appartements**¹ pour procéder à la vérification de la conformité et du **bon fonctionnement** de la **sécurité centralisée** (V.M.C.² arrêtée = chaudières arrêtées & veilleuses allumées).



Inscrivez-vous sur le tableau "PRISE DE RENDEZ VOUS" affiché dans le hall de votre immeuble.

Le jour de la visite veuillez avoir l'obligeance de présenter le dernier bon de passage d'entretien de votre chaudière au technicien **essam**.

Attention ; pendant notre présence dans l'immeuble les chaudières ne pourront pas produire d'eau chaude.

¹ Nous devons visiter tous les appartements raccordés sur la VMC même ceux n'ayant pas de chaudière gaz (arrêtés et décrets du 25 avril 1985 & 30 mai 1989).

² V.M.C. = Ventilation Mécanique Contrôlée.